



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2023-01049

PUBLIÉ LE 26 JANVIER 2023

# Sommaire

**Préfecture d'Indre et Loire /**

37-2023-01-12-00002 - Arrêté CSA S - EP 2022 (2 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2023-01-12-00002

Arrêté CSA S - EP 2022

**Arrêté du 12 janvier 2023**  
**portant nomination des membres au comité social d'administration spécial**  
**de la Maison d'Arrêt de Tours**

**Le chef d'établissement,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein des comités sociaux d'administration spéciaux institués dans les établissements et services du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon et le nombre de sièges attribué à chacune d'elles,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés représentants du personnel au comité social d'administration spécial de la Maison d'Arrêt de TOURS les personnes suivantes :

ORGANISATIONS SYNDICALES	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
UFAP	M. Thomas GROSLERON M. Christophe BECHU	M. Gabriel MECHIN
FO	M. Vincent AUJOUANNET	M. François JASOR M. Olivier SULPICE-TIMOTHEE

**Article 2**

Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour un mandat de quatre ans.

### **Article 3**

Le chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de Tours est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait le 12 janvier 2023

Le chef d'établissement,

Signé :

Gérald PIDOUX